


- enregistré sous le n° 24 45 0174945 de déclaration d'activité auprès du Préfet de la Région Centre » SIRET 320 369 721 00065
- référencé  DataDock sous le n° 0027542
- disposant de droit de l'agrément pour la formation des élus mentionné à l'article L. 1221-1 du code général des collectivités territoriales

FORMATION ORGANISÉE PAR LES CAUE DE L'INDRE ET DU LOIRET

Mardi 4 décembre 2018 à Orléans,
Mardi 19 mars 2019 à Déols,
Jeudi 4 avril 2019 à Orléans.

Redynamiser les centralités urbaines avec les habitants

Participation des habitants en milieu rural, périurbain et petites villes

CADRE DE LA FORMATION

L'organisme formateur :

Le CAUE du Loiret conçoit, programme et organise, depuis plus de vingt ans, des formations à destination des publics professionnels et institutionnels en architecture, urbanisme, paysage et environnement.

Ce programme de formation bénéficie d'un partenariat avec le CAUE de l'Indre.

Les CAUE sont des organismes départementaux sans but lucratif créés et régis par la Loi de 1977 sur l'Architecture.

Contexte et motifs :

L'abandon des centres des petites villes et villages par les habitants, marqués par la vacance des logements et des commerces, est une préoccupation prioritaire des politiques d'aménagement du territoire. Dans des contextes très différents, des démarches sont menées en impliquant habitants et acteurs locaux publics et privés, dans un même objectif de revitalisation des centres.

Mode pédagogique :


Ce programme se compose d'interventions de professionnels en salle et sur sites, en présence des acteurs (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre,...) impliqués dans des démarches et des projets identifiés pour leur pertinence sur le sujet.

Les interventions sont articulées autour de trois types d'intervenants :

- les témoins qui rendent compte de leurs observations et apportent leur éclairage,
- les experts spécialisés dans le domaine qui apportent des connaissances spécifiques, méthodes et approches théoriques,
- les techniciens confrontés au sujet qui rendent compte des performances et limites des méthodes employées.

Les interventions s'appuient sur :

- des contenus restitués sous forme de conférences,
- des visites de sites avec échanges entre stagiaires et intervenants, identification in situ des différents processus mis en œuvre,
- des travaux en ateliers participatifs encadrés par différents professionnels.

- enregistré sous le n° 24 45 0174945 de déclaration d'activité auprès du Préfet de la Région Centre » SIRET 320 369 721 00065
- référencé  Datadock sous le n° 0027542
- disposant de droit de l'agrément pour la formation des élus mentionné à l'article L. 1221-1 du code général des collectivités territoriales

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de ce programme, le stagiaire devra être en capacité d'identifier et de décrire les différents processus mis en œuvre pour la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, notamment sur les points suivants :

- l'approche participative des projets et l'implication des partenaires publics et privés,
- la mise en réseau des acteurs,
- le repérage et la qualification du bâti vacant,
- l'équilibre entre réemploi du bâti ancien et construction neuve,
- la rénovation énergétique et écologique et la construction durable.

Programme :

Au cours de ce programme, seront abordés :

- les modalités de la revitalisation des centralités en France et en Europe,
- les moyens et les méthodes utilisés dans les démarches de participation des habitants dans les projets d'architecture et d'urbanisme (communication, gestion des débats...),
- les liens entre architectures durables, conception urbaine et concertation,
- les méthodes de repérage et de qualification du bâti vacant.

Public :

Élus, maîtres d'ouvrage, aménageurs, promoteurs, bailleurs sociaux, urbanistes, architectes, paysagistes, agents et cadres des collectivités territoriales et des associations intervenant dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture et du paysage.

Durée :

3 jours.

Débouchés potentiels :

La question de la revitalisation des centres des villes et villages est une préoccupation prioritaire des politiques d'aménagement du territoire.

L'implication des habitants dans la mise en place de démarches de revitalisation nécessite une approche spécifique et le recours à des professionnels expérimentés.

Évaluation :

Au cours de la troisième journée, les travaux en atelier seront synthétisés et évalués, avec l'accompagnement d'un professionnel des démarches participatives.


Cette formation :

- est éligible au financement par le DIF Élus.

Pour information, nous vous rappelons que les CAUE disposent de droit de l'agrément pour la formation des élus.

- est prise en charge par les organismes collecteurs de fonds de formation professionnelle continue.

Le CAUE du Loiret organisme formateur est enregistré sous le numéro 24 45 0174945 de déclaration d'activité auprès du préfet de la région Centre et référencé Datadock sous le numéro 0027542.

- enregistré sous le n° 24 45 0174945 de déclaration d'activité auprès du Préfet de la Région Centre » SIRET 320 369 721 00065
- référencé  DataDock sous le n° 0027542
- disposant de droit de l'agrément pour la formation des élus mentionné à l'article L. 1221-1 du code général des collectivités territoriales



© Andrea Spöcker



© caue de l'Indre

FORMATION ORGANISÉE PAR LES CAUE DE L'INDRE ET DU LOIRET

Mardi 4 décembre 2018 à Orléans,
Mardi 19 mars 2019 à Déols,
Jeudi 4 avril 2019 à Orléans.

Redynamiser les centralités urbaines avec les habitants

Participation des habitants en milieu rural, périurbain et petites villes

PROGRAMME

Jour 1 Mardi 4 décembre 2018 à Orléans, au CAUE du Loiret

Thème : retours d'expérience sur les processus participatifs, en France et en Europe

9 h 15 Accueil des participants.

9 h 30 **Les processus participatifs, les objectifs de la formation.**

Introduction par Isabelle Thauvel, directrice, et Hervé Cividino, directeur adjoint du CAUE du Loiret.

10 h 15 **Expression des attentes des participants et retours d'expériences.**

Synthèse des questionnaires expédiés aux participants.

11 h 30 **« Initiatives habitantes et portage politique ; les tiers-lieux ».**

Intervenante : Stéphanie Faure, chef de projet ALIPTIC (association limousine des professionnels des technologies de l'information et de la communication).

12 h 30 Déjeuner.


14 h 00 **« Processus de concertation et projets participatifs en Allemagne, Suisse, Autriche ».**

17 h 30 - Expériences de collectivités de différentes importances.

- Les acteurs : le rôle des élus, le rôle des professionnels, le rôle des associations, le rôle des habitants.

- Les thèmes : de l'énergie à l'aménagement du territoire en passant par les équipements publics.

Intervenante : Andrea Spöcker, Dr en architecture.

- enregistré sous le n° 24 45 0174945 de déclaration d'activité auprès du Préfet de la Région Centre » SIRET 320 369 721 00065
- référencé  Datadock sous le n° 0027542
- disposant de droit de l'agrément pour la formation des élus mentionné à l'article L. 1221-1 du code général des collectivités territoriales

Jour 2 Mardi 19 mars 2019 à Déols (Indre)

Thème : repenser les centres urbains avec les habitants, méthodes d'intervention

- 9 h 15 Accueil des participants.
- 9 h 30 **Atelier sur le terrain.**
- Revitaliser un centre-bourg avec les habitants : méthodologies et outils.
 - Repérage patrimonial participatif.
 - Analyse scientifique (archéologie du sol et du bâti).
 - Les thèmes : espace public, patrimoine, bâti vacant, réemploi, procédures...
- Intervenants* : Alexandre Martin, directeur du CAUE de l'Indre ; Pascal Longein, directeur général de l'OPAC de l'Indre ; Jean-Louis Paulet, architecte du patrimoine ; Michel Blondeau, Maire de Déols ; Marc Fleuret, président de l'ADTI, conseiller départemental.
- 12 h 30 Déjeuner.
- 14 h 00 **« Méthodologies : les référentiels fonciers, l'évaluation du bâti, le travail avec les habitants ».**
- 17 h 30 Travaux en atelier suite à la visite de terrain.
- Intervenants* : Bertrand Hauchecorne, maire de Mareau-aux-Prés, trésorier du CAUE du Loiret ; Sylvaine Vedere, directrice de l'EPFLI Cœur de France ; Alexandre Martin, directeur du CAUE de l'Indre ; Jean-Louis Paulet, architecte du patrimoine ; Isabelle Thauvel, directrice du CAUE du Loiret.

Jour 3 Jeudi 4 avril 2019 à Orléans, au CAUE du Loiret

Thème : construire des processus de participation des habitants à l'aménagement des centralités de leur bourg ou de leur ville

- 9 h 15 Accueil des participants.
- 9 h 30 **Introduction « Concertation – participation – co-construction ».**
- Mobiliser les habitants, cadrer la démarche, solliciter des acteurs extérieurs, restituer les attentes et les possibles.
- 10 h 30 **Mise en situation / construction de démarches participatives.**
- Trois ateliers sur cas concrets :
- centre-bourg,
 - centre de commune péri-urbaine,
 - centre-ville ancien.
- 12 h 30 Déjeuner.
- 14 h 00 **Test et expérimentation des démarches participatives établies en ateliers.**
- 16 h 00 **De la mobilisation des participants à la restitution, les outils, les écueils.**
- 17 h 30 *Intervenant sur toute la journée* : Clément Geney, consultant - La Fabrique participative www.lafabriqueparticipative.fr

Frais de participation pour trois jours de formation : 660 euros, déjeuners inclus

INSCRIPTIONS AVANT LE 6 NOVEMBRE 2018

Cette formation :

- est éligible au financement par le DIF Élus.

Pour information, nous vous rappelons que les CAUE disposent de droit de l'agrément pour la formation des élus.

- est prise en charge par les organismes collecteurs de fonds de formation professionnelle continue.

Le CAUE du Loiret organisme formateur est enregistré sous le numéro 24 45 0174945 de déclaration d'activité auprès du préfet de la région Centre et référencé Datadock sous le numéro 0027542.